

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 7 avril 2021

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse siège en séance ordinaire ce 7^e jour du mois d'avril 2021 à 20h00 par voie zoom conférence. Sont présents à ce zoom conférence :

Monsieur Michel Labb  
Monsieur Fr  d  ric Bonin
Madame Mich  le Lemelin

Monsieur Sylvain Aub  
Monsieur Roger B  langer
Monsieur St  phane Leblond

Assistant également à la séance par voie zoom conférence, Monsieur Martin J. C  t  , maire et Monsieur Patrick C  t  , directeur g  n  ral. Tous formant quorum.

R  S. : 2104-030

S  EANCE R  GULI  RE DU 7 AVRIL 2021 PAR VOIE ZOOM-CONF  RENCE

CONSID  RANT l'arr  t   minist  riel num  ro 2020-074 du ministre de la Sant   et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSID  RANT l'arr  t   minist  riel num  ro 2020-074 vient modifier le dixième alin  a du dispositif du d  cret num  ro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, ´  la fin, du paragraphe suivant :

- 14^e toute s  eance publique d'un organisme municipal doit   tre tenue sans la pr  sence du public, mais doit   tre publicis  e d  s que possible par tout moyen permettant de conna  tre la teneur des discussions entre les participants et le r  sultat de la d  lib  ration des membres;

CONSID  RANT l'arr  t 2020-004 de la ministre de la Sant   et des Services sociaux qui permet au Conseil de si  ger ´  huis clos et qui autorise les membres ´  prendre part, d  lib  rer et voter ´  une s  eance par tout moyen de communication;

CONSID  RANT qu'il est dans l'int  r  t public et pour prot  ger la sant   de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la pr  sente s  eance soit tenue ´  huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autoris  s ´  y   tre pr  sents et ´  prendre part, d  lib  rer et voter ´  la s  eance par zoom conf  rence;

En CONSEQUENCE, il est

PROPOS   par : Madame Mich  le Lemelin

APPUY   par : Monsieur St  phane Leblond

Et UNANIMENT R  SOLU, que le Conseil accepte que la pr  sente s  eance soit tenue ´  huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conf  rence.

R  S. : 2104-031

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOS   par : Monsieur Fr  d  ric Bonin

APPUY   par : Monsieur Sylvain Aub  

Et UNANIMENT R  SOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopt   avec varia ouvert :

1. Moment de r  flexion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Proc  s-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du proc  s-verbal du 3 mars 2021;
4. Administration et gestion financi  re :
 - 4.1 Comptes ´  payer;
 - 4.2 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2020;
5. Correspondance et demandes adress  es au Conseil municipal ;
6. Voirie et enl  vement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Demande de subvention ´  Madame St  phanie Lachance – Travaux de voirie;
 - 6.3 D  broussaillage des bords de chemins;
 - 6.4 Achat d'une niveleuse
 - 6.5 Marquage de la chauss  e 2021;
 - 6.6 Ouverture soumission - R  fection rue St-Georges sur ± 445 m  tres, r  f. : # 050-ING-1802;
 - 6.7 Employ  s de voirie;
 - 6.8 Contrat de d  neigement avec le minist  re des Transports (route 279);
7. S  curit   publique et protection incendie ;

8. Hygiène du milieu :
9. Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.1 Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);
10. Loisirs et culture :
11. Varia
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

RÉS. : 2104-032

PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2104-033

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 7 avril 2021 :

▪ Administration	19 933,15 \$
▪ Sécurité publique	6 633,70 \$
▪ Sécurité civile	2 760,79 \$
▪ Transports	58 546,14 \$
▪ Hygiène du milieu	7 333,66 \$
▪ Quote-part	91 287,00 \$
▪ Urbanisme	376,02 \$
▪ Loisirs et culture	26 377,60 \$
▪ Immobilisation	16 336,05 \$

RÉS. : 2104-034

RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RAPPORT FINANCIER 2020

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter le rapport financier 2020 tel que présenté par David Vallières associé, certification de Raymond Chabot Grant Thornton.

RÉS. : 2104-035

DEMANDE DE SUBVENTION À MADAME STÉPHANIE LACHANCE - TRAVAUX DE VOIRIE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la municipalité demande une subvention à Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et adjointe parlementaire du ministre de la Famille, dans le cadre du Projet particulier d'amélioration pour circonscription électorale (PPA-ES) pour l'exercice financier 2021 pour des travaux à être effectués dans les rangs 4, 5 et 6 Est et Ouest de même que les rangs 7 Ouest, 8 Est et 9 Est ainsi que le Petit-Buckland.

RÉS. : 2104-036

DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMENT RÉSOLU, de retenir les services de Débroussaillage DSL Multi-services inc. pour le fauchage des bords de chemins au tarif horaire de 106,00\$ de l'heure plus taxes.

RÉS. : 2104-037

ACHAT D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la nivelleuse actuelle (Champion 710 année 1988) est un véhicule de plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que les pièces de remplacement se font de plus en plus rare;

CONSIDÉRANT que cet équipement est indispensable pour la municipalité tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de l'Entreprise Belcher (1996) inc. pour l'achat d'une nivelleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 100 247,50\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Belcher (1996) inc. acceptent de reprendre en échange la nivelleuse de marque Champion 710 1988 de la municipalité au montant de 10 000,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le prix net de cet achat sera de 90 247,50\$ plus les taxes applicables;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte la proposition de l'Entreprise Belcher (1996) inc. pour l'achat d'une nivelleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 100 247,50\$ plus les taxes applicables en échange de la nivelleuse de marque Champion 710 1988 de la municipalité au montant de 10 000,00\$ plus les taxes applicables;

Que le financement net de cet achat soit fait à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse pour un terme de six (6) ans.

Que la Municipalité ratifie, au besoin, tout document signé par le directeur général pour donner effet à la présente résolution.

RÉS. : 2104-038

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission du Durand Marquage et associés inc., au montant de 5 972,40\$ plus taxes, pour faire le lignage de la chaussée du 8^e rang Est et les 4^e et 5^e rangs Est.

RÉS. : 2104-039

OUVERTURE SOUMISSION RÉFECTON RUE ST-GEORGES SUR ±445 MÈTRES, RÉF. : N° 050-ING-1802

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection de la rue St-Georges sur ± 445 mètres (dossier n° 050-ING-1802);

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été ouvertes le 15 mars 2021 à 10h00 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes) :

▪ Gilles Audet Excavation inc.	424 609,43 \$
▪ Excavation Gérard Pouliot inc.	452 801,45 \$
▪ Excavation Marcel Vézina inc.	483 619,38 \$
▪ Excavation Lapointe et Fils inc. (soumission rejetée)	494 396,69 \$
▪ Michel Gamache et Frères inc.	523 992,81 \$
▪ Les Excavations Lafontaine inc.	723 928,80 \$

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse sur recommandation de Monsieur Didier St-Laurent, ingénieur civil de la MRC de Bellechasse retienne la plus basse soumission conforme, pour la réfection de la rue St-Georges sur ± 445 mètres (n° 050-ING-1802), soit Gilles Audet Excavation inc. au montant de 424 609,43\$ taxes incluses. Le montant de ces travaux sera financé à même la TECQ 2019-2023.

RÉS. : 2104-040

ENGAGEMENT EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la demande de congé sans soldé pour une période de 6 mois allant du 4 avril 2021 au 2 octobre 2021 a été accordé à monsieur Mathieu Guillemette;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de remplacer monsieur Guillemette pour la saison estival en raison des travaux saisonnier à effectuer;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacob Hudon est disponible pour l'été et qu'il a déjà été à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMENT RÉSOLU, de procéder à l'embauche de monsieur Jacob Hudon à titre de préposé aux travaux de voirie, temporaire, temps partiel classe 3, niveau 1, échelon 12. L'entrée en fonction de monsieur Hudon sera le 4 avril au 2 octobre 2021 ou avant advenant le retour de monsieur Guillemette.

RÉS. : 2104-041

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 279
SECTION SAINT-LAZARE/SAINT-DAMIEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare depuis 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse fait le déneigement et l'entretien hivernal de la route 279, section Saint-Lazare et une partie de la section de Saint-Damien depuis 2018;

CONSIDÉRANT l'offre du ministère des Transports pour le renouvellement de l'entente pour les cinq (5) prochaines années, section Saint-Lazare/Saint-Damien;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la route 279, secteur Saint-Lazare/Saint-Damien, au montant de 146 000\$ par année pour les cinq (5) prochaines années avec indexation annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par statistique Canada pour les années 2 à 5. Le numéro de dossier au ministère est le 6609-21-4991.

Que Monsieur le maire, Martin J. Côté et Monsieur Patrick Côté, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, ledit contrat avec le ministère.

RÉS. : 2104-042

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

et UNANIMENT RÉSOLU d'octroyer le contrat à «Maxxum Gestion d'actifs » au montant de 3 000,00\$ plus taxes pour l'achat et l'intégration du tableau de bord décisionnel dans le cadre du programme gestion des actifs municipaux;

Que le montant net de ce contrat soit pris à même les excédents accumulés de la municipalité et sera remboursé à même la subvention de 50 000\$ reçue de la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre de ce programme.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 avril 2021.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h23.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général